

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 5 avril 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 V. 59 Vœu relatif à l'attribution de la dénomination "Olympiades" à l'école sise 30, rue du Disque dans le 13^e arrondissement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que l'école maternelle Javelot, après d'importants travaux, a regagné ses locaux sur la dalle des Olympiades, début janvier 2012 ;

Considérant également que l'adresse administrative, imposée par la situation de la colonne incendie, est devenue le n°30 de la rue du Disque et que, selon la tradition parisienne, l'école devrait porter le nom de la rue ;

Considérant l'inconvénient majeur que cette voie soit une rue située sous la dalle, dont le statut est celui d'une voie privée à usage public ;

Considérant enfin le manque de visibilité et la complexité d'accès de l'école, dont l'adresse ne correspond pas à l'entrée du bâtiment, située sur la dalle ;

Sur la proposition de M. Jérôme Coumet, Mme Anne-Christine Lang, Mme Marie-Annick Barthe, M. Philippe Moine, Mme Annick Olivier, des élus du groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés, et de Mme Colombe BROSSEL ,au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- que la dénomination d'usage «30, rue du Disque- Olympiades » soit attribuée à l'école maternelle sise 30, rue du Disque dans le 13^e arrondissement.